

ACTION N°		FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE AVANT L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION			
OPERATION n°		1703		Coordination des actions d'éducation à l'environnement et au développent durable sur le Parc national des Calanques			
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2					
mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer							
Maitre d'ouvrage		Parc National des Calanques					
PARTENAIRES TECHNIQUES :							
MPM				Contexte et objectif : L'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable des différents publics sont des composantes essentielles de la réussite du contrat de baie. Comme la communication, ces politiques publiques nécessitent une mise en cohérence et une coordination continue entre les multiples maîtres d'ouvrages porteurs de ce types d'actions. Au lancement du contrat la Communauté urbaine MPM se propose de réaliser une étude d'état des lieux des actions d'éducation et de sensibilisation existantes, ainsi que la mise en place d'un plan stratégique. Le parc national des Calanques couvre une très large part du périmètre du contrat de baie et accueille une forte proportion d usagers de la zone, lorsqu'ils pratiquent un sport ou loisir de nature. Son territoire est l'élément central de l'attractivité de la métropole en termes d'espace naturels. L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) font par ailleurs partie des missions fondamentales de l'établissement public. Sur la base de l'étude EEDD portée par MPM pour garantir la cohérence et permettre l'évaluation des actions, le Parc national des Calanques se propose de recruter, sur la durée du contrat de baie, un chargé de mission EEDD ayant pour mission de : - Créer des programmes et des contenus à l'attention des publics cibles, les proposer aux collectivités et à l'éducation nationale, aux associations et acteurs culturels (animations, mallettes, expositions) ; - apporter une assistance technique aux porteurs de projets et rechercher la cohérence entre ces derniers, faire du lien, former, créer des synergies ; - réaliser des bilans et évaluations des actions accomplies - rechercher des financements extérieurs ; - réaliser une veille nationale et méditerranéenne sur les thématiques du contrat de baie ; faire l'interface vers des programmes à plus grande échelle. De par son positionnement central et non directement attaché à une collectivité territoriale en charge d'un territoire ou d'un cycle scolaire d'une part et au regard de ses missions et de son réseau national sur les sujets d'environnement et de développement durable d'autre part, le Parc national des Calanques apparaît comme la structure idéale pour assurer cette mission à l'échelle de son périmètre. Description de l'action : Cette action se concrétise essentiellement par le travail du chargé de mission recruté par le Parc. Ce dernier aura un rôle « d'ensemble » très transversal auprès des différents acteurs et en lien proche avec la mission de communication du Parc et de MPM. Il assure trois missions principales : - coordination / animation de réseau, formation sur les aspects EEDD des acteurs impliqués (animateurs, techniciens, élus ...) - ingénierie (conception et réalisation d'outils et de programmes mis en œuvre par le Parc, adaptés aux contextes et aux publics) ; - analyse (bilan, évaluation, propositions) Le recrutement, au cours de l'étude d'état des lieux et de stratégie sous la maîtrise d'ouvrage de MPM, permettra à la personne choisie de rencontrer les acteurs et d'inscrire son action en cohérence avec la mise en ouvre du contrat de baie.			
AERMC							
CR PACA							
Les associations d'EEDD du territoire							
DREAL							
TERRITOIRE:							
Parc National des Calanques							
SDAGE n° masses d'eau:							
FRDCO4, FRDCO5, FRDCO6, FRDCO7							
Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION:							
Etude							
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation		X					
Communication / sensibilisation		X					
INDICATEUR DE SUIVI							
réalisation budgétaire							
COUT OPERATION HT		280 000 €					
Détail :							
Animation et formations (60%) TTC		210 000 €					
Evaluation des structures (20%) TTC		70 000 €					
Conception outils et actions com. (20%) TTC		70 000 €					
TVA		70 000 €					
0 €							
0 €							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
17%	0%	15%	15%	0%	0%	53%	
47 600,00 €	0,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	148 400,00 €	

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL			
OPERATION n°		1101	Réalisation d'un suivi des usages et de la fréquentation du parc national des Calanques			
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les études de fréquentation des parcs nationaux (dont les protocoles présentent un tronc commun) sont un outil d'aide à la décision en matière de protection des espaces concernés, d'aménagement des sites et des infrastructures, d'accueil du public et de communication. Le territoire du parc national des calanques est une zone de pratiques très diversifiées et intenses, qui ne se limitent pas à la seule période estivale, dans un contexte très contrasté d'espaces naturels de haute qualité, côtoyant des espaces à très haute densité urbaine et portuaires. Il apparaît donc essentiel de mettre en place des outils harmonisés entre les différentes unités littorales pour suivre l'évolution des usages et de la fréquentation. DESCRIPTION DE L'ACTION : Il est proposé : - de faire analyser les données recueillies sur le terrain par les équipes du parc national durant l'été 2014 (action 2015) ; - d'élaborer un protocole d'étude adapté aux enjeux du territoire et au cadre méthodologique des parcs nationaux (action 2015) - d'intégrer si possible au protocole certaines méthodologies innovantes de quantification des usages marins (action 2015) - d'acquérir et installer des dispositifs de comptage automatiques sur les routes et sur les sentiers et portes d'entrée du littoral (action 2015) - de réaliser l'étude de fréquentation sur les territoires terrestres et marins du parc (action 2016) - d'intégrer les données acquises au format de l'Observatoire du littoral du Contrat de Baie - de communiquer et restituer aux partenaires et aux usagers les résultats de l'étude (action 2017)			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2				
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
Maitre d'ouvrage		Parc national des Calanques				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Bouches du Rhône Tourisme						
Office national des forêts, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône						
Ville de Marseille, ville de Cassis, ville de la Ciotat, Agam						
MPM, Agence de l'eau RMC						
AAMP, PNF						
TERRITOIRE:						
Parc National des Calanques						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06a, DRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c,						
Correspondance programme de mesures :						
OF6 MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		188 000 €	Planning	Phase 1 du Contrat de Baie		
Détail :				2015	2016	2017
étude analyse données 2014 TTC		11 000 €				
étude protocole et réalisation TTC		117 000 €	analyse des données			
Communication / sensibilisation TTC		7 000 €	Etude			
Travaux/prestation TTC		100 000 €	travaux			
TVA		47 000 €	communication			
0 €						
MPM		MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes
10%		0%	0%	0%	5%	3%
18 800,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 400,00 €	5 640,00 €
						PNF (7%) Parc National des Calanques (60%) et autres (15%)
						82%
						154 160,00 €

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 12 JUIN 2015

DELIBERATION N° 2015-14

PROJET DE CONTRAT DE BAIE DE MARSEILLE (13)

Le comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin Rhône-Méditerranée, notamment son article 21 relatif au comité d'agrément,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée,

Vu la délibération n° 2012-5 du comité de bassin du 14 septembre 2012 relative à la réforme de la procédure du comité d'agrément,

Vu la délibération du comité d'agrément du 15 octobre 2012 donnant un avis favorable au dossier sommaire de candidature du contrat de baie de Marseille assortie de plusieurs demandes,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau, et après avoir entendu le président du comité de baie de Marseille,

FELICITE la structure porteuse pour la qualité du travail accompli par les commissions thématiques mises en place fin 2014 qui ont permis de structurer et d'enrichir le contrat de baie par des actions importantes ;

RECONNAIT la contribution de l'avant-projet à la mise en œuvre du SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures, ainsi que la prise en compte des objectifs de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) ;

VALIDE l'intégration des démarches de territoire contrat d'agglomération de Marseille, contrat Calypso et contrat de rivière de l'Huveaune dans le plan d'actions du contrat de baie ;

RECONNAIT la bonne articulation du contrat de baie avec ces autres démarches de territoire **ET DEMANDE** que cette complémentarité soit poursuivie dans un souci de cohérence ;

RECONNAIT la valeur ajoutée par les actions spécifiques du contrat de baie permettant d'enrichir et d'optimiser les démarches existantes ;

PREND NOTE de la bonne prise en compte des remarques formulées par le comité d'agrément du 15 octobre 2012 dans le dossier définitif quant à la définition et la justification du périmètre, l'engagement des premières actions pertinentes de réduction des pollutions domestiques, la mise en place des outils de gouvernance ;

DEMANDE à la structure porteuse une mise en perspective du contrat de baie dans le cadre de la création de la métropole en rationalisant les gouvernances existantes du contrat de baie, du contrat de rivière Huveaune et du contrat d'agglomération et puis dans un deuxième temps à la révision à mi-parcours d'étudier l'élargissement du contrat à l'ensemble du périmètre de la Métropole (golfe de Fos notamment) ;

DEMANDE à la structure porteuse :

- d'établir un tableau de bord avant l'engagement du contrat, permettant d'évaluer son efficacité et de suivre l'avancement des actions au regard des objectifs environnementaux du SDAGE ;
- de réaliser un bilan à mi-parcours comportant une évaluation technique et financière des résultats des actions entreprises en première partie du contrat avec un suivi précis sur les actions du SDAGE et une programmation avec chiffrage, financement et portage des actions de la seconde phase du contrat ;
- de réaliser un bilan en fin de contrat ;

AUTORISE un réajustement des actions en seconde phase du contrat sur la base du bilan à mi-parcours. Des actions pourront être réorientées ou ajoutées en fonction des résultats de la première phase notamment des résultats des études prioritaires menées ;

EMET sur ces bases un avis favorable sur le dossier définitif du contrat de baie.

Le Président du Comité de bassin,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel DANTIN', written over a horizontal line.

Michel DANTIN